



Concarneau Cornouaille Agglomération
Projet de territoire

Feuille de route 2016 – 2020
« Fédérer les initiatives »

Animé par



SOMMAIRE

CCA, son action aujourd'hui	p.3
I \ CCA de 2016 à 2020, les ambitions de l'Agglomération	p.5
II \ CCA et la définition de l'enjeu communautaire	p.9
III \ CCA en action, les projets à venir de l'Agglomération	p.14
<i>Les initiatives solidaires</i>	
1. Construire un bassin de vie	p.16
2. Organiser un territoire solidaire	p.18
<i>Les initiatives économiques</i>	
3. Créer les conditions d'une diversité économique	p.21
4. Rechercher l'innovation et la modernité	p.24
5. S'affirmer comme un territoire de destination	p.26
<i>Les initiatives culturelles</i>	
6. Faire vivre le dynamisme et la diversité culturelle	p.27
7. Valoriser les patrimoines naturel et bâti	p.29
IV \ Synthèse financière du projet de territoire	p.30

CCA, son action aujourd'hui

Les compétences actuelles de CCA (statuts)

Concernant l'aménagement

- Schéma de Cohérence Territoriale
- Création et réalisation de Zones d'Aménagement Concerté d'intérêt communautaire
- Organisation des transports urbains
- PLH, logement social, réserves foncières
- Mise en place et gestion d'un SIG communautaire
- Réalisation d'un schéma éolien, création de zones de développement de l'éolien
- Réalisation et mise en œuvre d'un schéma intercommunal des modes doux
- Etude sur une ingénierie mutualisée en conseil pour les politiques communales
- Réalisation d'un état des lieux des voiries communales

Concernant la protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie

- Lutte contre la pollution de l'air et les nuisances sonores
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés et mise en œuvre d'actions pour leur réduction
- Elaboration et mise en œuvre de l'Agenda 21, du Plan Climat Energie Territorial et du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- Qualité de l'eau bassin versant et milieux aquatiques
- Assainissement non collectif

Concernant le développement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire qui sont d'intérêt communautaire
- Actions de développement économique d'intérêt communautaire (précision : accompagnement des porteurs de projets ; animation et promotion du territoire)

Concernant le tourisme

- Réalisation d'un schéma communautaire de mise en valeur de la randonnée
- Etude, création, extension, aménagement de boucles intercommunales et de connexions intercommunales entre les itinéraires dans le cadre du PDIPR
- Promotion, édition et mise en produit des itinéraires inscrits au PDIPR
- Valorisation touristique du patrimoine culturel et naturel
- Mise en réseau, animation et information des acteurs du tourisme en particulier coordination et accompagnement des offices de tourisme dans le cadre d'actions collectives
- Développement, qualification de la destination en lien avec les structures régionales, départementales et locales

Concernant la cohésion sociale

- Habitat en matière de logement social
- Gestion et l'animation d'un Relais Assistantes Maternelles (RAM)
- Gestion d'un Centre Local d'Information et de Coordination
- Animation d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)
- Animation d'un Atelier Santé Ville

Concernant la culture et la vie associative

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- Animation communautaire pour le développement de l'accès aux technologies de l'information et de la communication notamment au moyen de l'e-bus, équipement itinérant
- Musique : Recherche et mise en œuvre d'un enseignement musical et de danse
- Lecture publique : Formalisation et animation d'un réseau des bibliothèques et médiathèques du territoire communautaire
- Soutien à la création, à la diffusion et à la promotion de la culture bretonne

Les transferts de compétence actuellement à l'étude

- L'assainissement collectif et l'eau potable (étude en cours)
- Le tourisme (étude en cours)
- La lecture publique (étude réalisée)

I \ CCA de 2016 à 2020

Les ambitions de l'Agglomération

Les ambitions du projet de territoire

Le projet de territoire présente la vision stratégique des élus à moyen terme, entre 2016 et 2020, pour Concarneau Cornouaille Agglomération. Il s'agit ainsi de :

- **Rendre lisible le sens des actions de la politique communautaire**
- **Donner un cap à suivre pour le mandat**
- **Partager un projet commun entre tous les élus du territoire**
- **Décliner une feuille de route pour la période 2016-2020**

Le parti pris des élus pour ce projet de territoire n'a pas été de compiler l'ensemble des actions de l'Agglomération mais plutôt d'identifier les projets phares à venir et ainsi donner un sens au mandat pour la période 2016-2020.

Ainsi, certains domaines d'interventions de l'Agglomération en particulier l'Aménagement et l'Environnement peuvent paraître en retrait dans ce projet. Ces deux domaines d'intervention ont été au cœur de l'action communautaire au cours des 20 premières années d'existence de l'Agglomération. Ils ont débouchés sur l'élaboration de services et de politiques fortes et fondatrices de l'Agglomération :

- La définition de politiques de gestion des déchets (optimisation de la collecte, tri sélectif) et de gestion de l'eau (SPANC, plan algues vertes, lancement d'un SAGE) en matière d'Environnement ;
- La définition de politiques de développement durable (Agenda 21), d'urbanisme (SCoT), d'habitat (deux PLH), de transports collectifs (prise en charge de la compétence) et de l'énergie (PCET) en matière d'Aménagement.

Sur la période 2016-2020, l'action communautaire restera mobilisée sur ces deux domaines d'interventions. Ils constituent la « toile de fond » de cette action et sont liés, voire conditionnent, la réussite de la mise en œuvre des actions dans les trois domaines mis en avant dans le projet de territoire, présentés ci-dessous.

Les interventions de CCA en matière de transports et d'aménagement numérique constituent en particulier deux socles essentiels pour l'aménagement du territoire.

Le projet de territoire repose sur l'émergence ou le renforcement de « trois piliers » guidant l'action de l'Agglomération à l'horizon 2020, lui donnant un sens et ayant pour objectif de fédérer les initiatives de tous les acteurs du territoire dans ces domaines :

- **La Solidarité**
- **L'Economie**
- **La Culture**

Les initiatives solidaires

CCA est un territoire nouveau, d'à peine 20 ans. Il ne s'est pas construit autour d'une identité forte, d'une « capitale » qui rayonne sur tout son territoire, comme par exemple ses voisins bigoudens ou fouesnantais.

C'est un territoire « entre deux », entre Aven et Odet, entre Montagnes Noires et Océan, multipolarisé, entre les agglomérations Quimpéroise et Lorientaise.

Cette situation lui apporte **une forte diversité**, dans son économie, variée, dans sa population, aux habitudes de vie, de travail, de déplacement également très diverses. C'est une richesse, synonyme de **vitalité, de solidarité mais à l'équilibre fragile** et qu'il faut renforcer, lever en **rempart contre les dynamiques ségrégatives** et de vieillissement de la population qui menacent les espaces littoraux.

C'est donc un territoire où la définition d'une identité est difficile, car plurielle, mais pourtant nécessaire pour **la compréhension des habitants de leur espace vécu** et pour l'efficacité de l'action publique. Le renforcement de l'intercommunalité, c'est-à-dire la meilleure appropriation de CCA par ses élus et ses habitants passe par la nécessité pour CCA **de mieux se faire connaître en tant que territoire et en tant qu'institution à l'horizon 2020**.

Les initiatives économiques

Le tissu économique de CCA et l'emploi qui en découle sont marqués par deux dynamiques fortes. L'une négative, les crises – économiques et/ou identitaires – que rencontrent les secteurs de la pêche, de l'agriculture et de l'agroalimentaire traditionnel. L'autre positive, le développement de secteurs qui présentent un fort potentiel de visibilité à l'extérieur du territoire, le tourisme, la construction navale et l'agroalimentaire innovant.

Face à ces enjeux CCA affiche son ambition d'investir **les champs de la modernité et de l'excellence en accompagnant les projets des entreprises**. A travers cette ambition, CCA inscrit pleinement son territoire dans l'économie du 21^{ème} siècle. Par ses équipements et son ingénierie, l'Agglomération accompagne les entreprises de son territoire à se projeter dans l'avenir et ainsi s'adapter aux évolutions en cours et à venir.

CCA s'inscrit également dans des territoires plus vastes avec qui elle partage une économie et des savoir-faire communs (la Cornouaille, le Finistère, la Bretagne). A l'horizon 2020, **l'Agglomération développe les partenariats** à ces différentes échelles pour valoriser ses entreprises et savoir-faire et les **ouvrir aux marchés internationaux et en particulier européens**.

Cet enjeu est d'autant plus important pour CCA au regard de sa situation géographique, « au bout de la terre ». L'ambition de CCA est de transformer cette faiblesse a priori – loin des grands bassins d'emplois et des centres de décisions – en force, être une « porte d'entrée », et valoriser le potentiel d'innovations issues de l'exploitation des produits de la mer (maritimité) et de la terre (ruralité).

CCA veille également à son tissu économique de proximité par le maintien et la vitalité d'un maillage de son territoire par de petites entreprises artisanales, commerciales et de services.

Les initiatives culturelles

CCA est un territoire où **nature et culture ont gardé une forte authenticité** et une vitalité. Cette alliance forme un tout indissociable qui produit d'une part qualité de vie pour ses habitants et d'autre part attractivité pour des populations extérieures (touristes, ménages, entrepreneurs). En 2020, non seulement ce patrimoine exceptionnel doit être **préservé mais aussi dynamisé**, gardé vivant et non sanctuarisé.

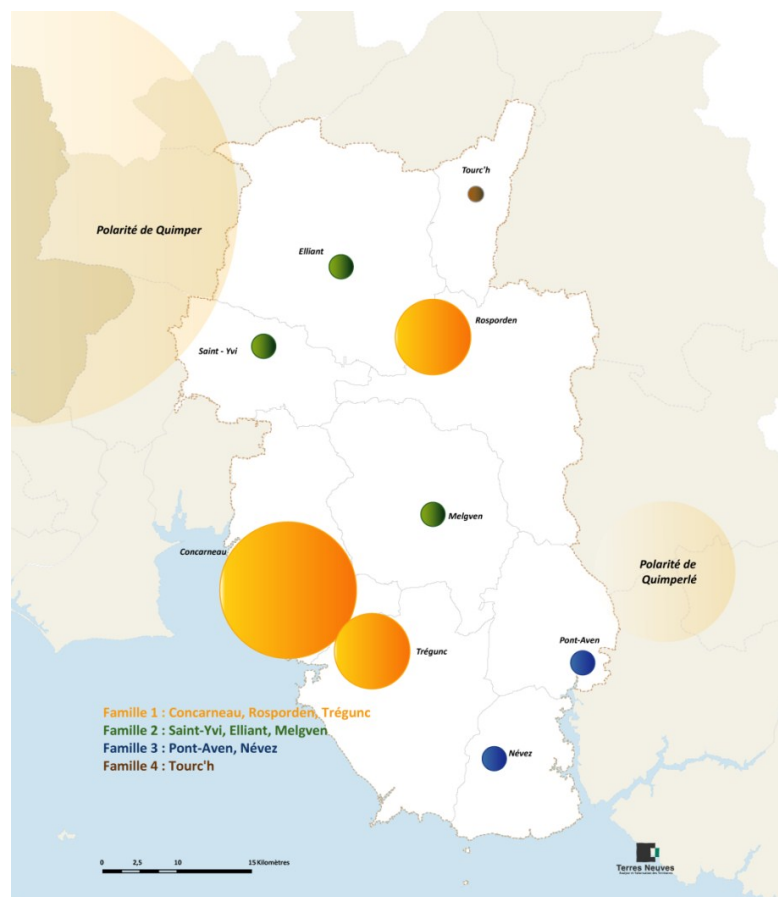
Les patrimoines naturels et culturels constituent des ressources pour le territoire alimentant sa culture, son identité, son mode de vie et donc son économie. Pour être valorisé, ce patrimoine doit être **connu, protégé et partagé**, à la fois par ses habitants mais aussi par les personnes venues de l'extérieur. Cette culture ne se limite pas aux patrimoines, elle existe et s'enrichit par la présence sur notre territoire d'artistes, de lieux d'enseignements et de diffusion.

Pour que ce mode de vie soit vivant, il a donc besoin de **lieux qui lui sont dédiés**. Ces lieux sont des espaces d'expressions de la culture locale mais aussi d'ouverture vers des cultures et des savoirs extérieurs. Des espaces où les individus, qu'ils soient de CCA ou d'ailleurs peuvent se rencontrer, se réunir et échanger.

En 2020, CCA poursuit ses objectifs de démocratisation, d'accessibilité au patrimoine et à la culture. L'agglomération a **maillé son territoire de ces espaces de nature, de culture et de pratiques artistiques**. Il s'agit à la fois des espaces de découverte des milieux naturels, du patrimoine bâti rural ou des centres urbains, des musées de France ou bien du développement du « troisième lieu » culturel, qui se distingue des sphères du foyer et du travail, véritable accès aux cultures et aux savoirs du monde entier.

**L'armature urbaine et les fonctions des communes définies dans le Plan
d'Aménagement et de Développement Durable du Schéma de Cohérence
Territorial de CCA**

L'armature urbaine, véritable « squelette » du bassin de vie, est le support de l'identité du territoire. Elle se décline à travers son agglomération principale, Concarneau-Trégunc, son pôle d'équilibre, Rosporden, porte d'entrée du territoire, et son réseau de bourgs, ruraux et littoraux :



Source : SCoT CCA approuvé en 2013

Famille 1 : Concarneau, Rosporden et Trégunc

Objectifs :

- Conforter la fonction structurante de Concarneau.
- Développer Rosporden comme point d'appui stratégique de l'arrière-pays.
- Associer Trégunc à Concarneau pour un développement urbain cohérent.

Fonctions :

- Des Pôles d'échanges multimodaux [...].
- Des pôles commerciaux [...].
- Des pôles de services et d'équipements de santé et d'enseignement d'ordre supérieur [...].
- Des pôles d'équipements culturels et sportifs [...].
- Des parcs d'activités et artisanaux [...].
- Des pôles tertiaires [...].
- Des pôles d'habitat social [...].
- Des fonctions agricoles spécialisées [...].

Familles 2 et 4 : Elliant, Melgven, Saint-Yvi et Tourc'h

Objectifs :

- Préserver la qualité de vie de ces communes, par l'action sur [...] la pérennisation de l'offre commerciale de proximité, de l'artisanat et de la vie associative.
- Connecter la commune de Tourc'h à l'espace communautaire.

Fonctions :

- Une connexion lisible et cadencée aux réseaux de transports publics [...].
- Des pôles commerciaux secondaires [...].
- Des fonctions scolaires dans l'enseignement élémentaire [...].
- Des parcs artisanaux de proximité [...].
- Des équipements médicaux mutualisés. [...].
- Des fonctions expérimentales sur l'habitat [...].
- Des fonctions agricoles traditionnelles et diversifiées [...].

Famille 3 : Névez et Pont-Aven

Objectifs :

- Diversifier les fonctions des bourgs littoraux pour favoriser « la vie à l'année ».

Fonctions, les mêmes que les familles 2 et 4, auxquels il faut ajouter des fonctions spécifiques liées à la proximité du littoral :

- Des fonctions touristiques à forte valeur environnementale et culturelle [...].
- Des fonctions résidentielles à compléter [...].
- Des fonctions agricoles à réinvestir [...].

II \ CCA et la définition de « l'enjeu communautaire »

Définir la notion d'enjeu communautaire

Le projet de territoire a pour ambition de définir « l'enjeu communautaire », c'est-à-dire les actions, les projets, les services et équipements pour lesquels l'Agglomération anticipe sa participation, qu'elle soit de nature financière, technique ou bien qu'elle implique un transfert de compétences des communes vers la communauté.

Il s'agit d'une vision stratégique de l'intervention communautaire qui doit être différenciée de la définition purement juridique « d'intérêt communautaire ». Cette dernière revient en effet à définir la ligne de partage au sein d'une compétence entre les domaines d'actions transférés à la communauté et ceux qui restent au niveau communal.

Les statuts de l'Agglomération et la Charte politique validée en 2011 permettent d'établir un premier niveau d'analyse définissant cet « enjeu communautaire » en mettant notamment en avant **trois notions importantes dans les projets portés par la communauté, la solidarité, la proximité et la mutualisation** :

- **L'Article 2 des statuts de l'Agglomération précise l'objet de la Communauté :**

*« Les Communes s'associent au sein d'un **espace de solidarité**, en vue d'élaborer et conduire ensemble un projet commun de développement urbain et d'aménagement de leur territoire ».*

- **Préambule de la Charte Politique de CCA validée par le Conseil Communautaire du 15 décembre 2011**

« Regroupées au sein de l'EPCI de Concarneau-Cornouaille depuis 1994, les 9 communes du territoire entendent poursuivre leur coopération dans le cadre de l'agglomération qui sera créée au 1er janvier 2012. En 18 ans, les transferts ou création de compétences ont permis au territoire de se doter de services et d'équipements mis

à la disposition de l'ensemble des communes et de leur population. A la veille de la prise en charge de nouvelles compétences par la nouvelle structure, les conseillers communautaires représentant ces communes entendent affirmer les principes sur lesquels ils estiment nécessaire d'appuyer les développements futurs et l'élaboration de tous les projets.

La solidarité sur laquelle se fonde l'intercommunalité doit privilégier :

- *La **proximité** des services publics afin de préserver le lien avec les citoyens.*
- *La **mutualisation** des moyens en vue de rationaliser l'action publique locale et d'optimiser les dépenses.*
- *Le soutien et l'assistance à toutes les communes afin de leur assurer une **vie citoyenne harmonieuse** et un développement équilibré par des services et équipements adaptés. »*

Les conditions de l'intervention de CCA en matière de services et d'équipements

Les projets futurs de l'Agglomération, qu'il s'agisse de services ou d'équipements, ont un point commun qui conditionne l'intervention de CCA, **ils sont « structurants »**. Ils participent à l'amélioration du cadre de vie et à la formalisation de l'identité de l'ensemble du territoire de l'agglomération.

Pour juger de ce caractère « structurant », CCA s'assurera que cet équipement ou ce service réponde à différents critères qui constituent un deuxième niveau d'analyse. Il s'agit de critères :

- **Financiers**
- **de rayonnement**
- **de publics cibles**

Les critères financiers

- Il conviendra d'élaborer un pacte financier et fiscal qui devra intégrer une réflexion sur la répartition des fonds de concours selon deux catégories :
 - Les fonds de concours « généraux » ;
 - Les fonds de concours « spécifiques », délivrés de manière ponctuelle par CCA pour des projets spécifiques, en fonction de l'enjeu communautaire reconnu pour ces projets.
- La participation ou la prise en charge du service ou de l'équipement par CCA ne doit pas conduire à l'alourdissement de la fiscalité auprès de la population.

Les critères de rayonnement, cumulatifs :

- Respecter **l'armature urbaine et les fonctions des communes** définies dans le Plan d'Aménagement et de Développement Durable du Schéma de Cohérence Territoriale de CCA (cf. page 8). En particulier :
 - ➔ Participer à l'aménagement équilibré du territoire, constituer un maillage territorial et participer ainsi au **rayonnement du territoire**.
 - ➔ **Renforcer les centralités** : faire converger et éviter une évasion vers l'extérieur de CCA.
- Répondre à des **besoins couvrant plusieurs communes**, favorisant ainsi les échanges sur CCA. Un service ou un équipement structurant est un élément fédérateur pour le territoire.
- **Etre accessible depuis l'ensemble du territoire** dans un temps acceptable et être desservi par les transports publics (le projet prévoit de rendre à terme le service ou l'équipement accessible par les transports publics).
- Maintenir dans chaque commune une **offre minimum de service de proximité** à la population

Les critères de publics cibles :

- Répondre à un besoin collectif et **créer du lien social** : permettre au plus grand nombre d'accéder à des activités ou des services sans considérations financières.

En particulier :

- Répondre aux besoins spécifiques de 3 publics :
 - ➔ Participer à l'autonomie et l'insertion des jeunes ;

- ➔ Participer à l'autonomie et l'insertion des personnes vivant des difficultés (pers. âgées, handicapées, etc.) ;
- ➔ Participer à des projets innovants portés par des entrepreneurs : Créer ou maintenir des emplois du territoire / participer à l'attractivité du territoire

Les « documents cadres » actuels de CCA venant décliner et préciser l'action et l'enjeu communautaire

Les « documents cadres » de l'Agglomération définissent la vision stratégique sur certains domaines d'intervention en particulier. Ils fournissent donc également un troisième niveau d'analyse permettant de **définir l'enjeu communautaire spécifique à ces domaines d'intervention**. Il s'agit des documents suivants :

Compétences générales

- Statuts de la Communauté d'Agglomération (et délibérations associées définissant l'intérêt communautaire)
- Charte Politique de Concarneau Cornouaille Agglomération (2011)
- Schéma de mutualisation des Services des Communes et de Concarneau Cornouaille Agglomération (2015)

Aménagement – Energie

- Agenda 21 (2012)
- Schéma de Cohérence Territoriale (2013)
- Programme Local de l'Habitat (2014)
- Plan Climat-Energie Territorial (2014)
- Schéma de Desserte en Transport Collectif (2011)
- Plan Global de Déplacements et Schéma Modes Doux (en cours)

Développement économique

- Stratégie de développement économique (2014-début 2015)

Social – Santé

- Contrat Local de Santé (en cours)

Culture - Musées

- Projets Scientifiques et culturels des musées de CCA (2008 et 2011)
- Etude lecture publique (2013)
- Projet culturel pour le territoire (en cours)

Environnement

- Schéma d'Aménagement et de gestion de l'Eau de Sud Cornouaille (en cours)
- Plan Local de Prévention des Déchets.

Comment CCA intervient sur les nouveaux projets de services et d'équipements?

Trois types d'intervention où les communes (ou une autre structure publique) restent compétentes :

- **Pilotage d'une réflexion** à l'échelle de tout le territoire
→ Accompagnement « en amont » du projet
- **Financement des services et équipements** (Par exemple: fonds de concours spécifiques) → Accompagnement « en amont » et/ou « en aval »
- **« Service commun »** = mise à disposition d'ingénierie (services dits « fonctionnels) → Accompagnement « en aval »

Un type d'intervention où CCA est compétent :

- Gestion directe : **transfert de compétence**

L'enjeu communautaire, en synthèse :

Au cours de la période 2015-2020, CCA sera amenée à accompagner des projets, en particulier la création ou la réhabilitation d'équipements et de services. Cet accompagnement est conditionné par la définition de l'enjeu communautaire de ce projet.

Principes généraux :

- Les équipements et services **d'ordre « supérieurs »**
Rayonnement : **au-delà de l'EPCI** (départementale, régionale, voire nationale)

Enjeu communautaire très fort :

Participation forte et prépondérante de l'Agglomération (= prise de compétence ou financement important)

- Les équipements et services **« intermédiaires »**
Rayonnement : plusieurs communes, **l'EPCI**

Enjeu communautaire fort :

Compétence CCA *ou* communale (à définir selon les cas)

- Les équipements et services **« de proximité »**
Rayonnement : **la commune, voire la ou les communes voisines**

Enjeu communautaire modéré :

Compétence Communale (mais compétence communautaire de manière exceptionnelle. Exemple : L'Herminette à Tourc'h).

III \ CCA en action

Les projets à venir de l'Agglomération

Les **7 fils conducteurs** qui doivent permettre d'améliorer la lisibilité de l'action communautaire et la guider dans sa mise en œuvre :

Piliers

Initiatives SOLIDAIRES	<ol style="list-style-type: none">1. Construire un bassin de vie, <i>une gouvernance agissant dans l'intérêt général du territoire</i>2. Organiser un territoire solidaire, <i>où tous les habitants peuvent s'installer et bien vivre</i>
Initiatives ECONOMIQUES	<ol style="list-style-type: none">3. Créer les conditions d'une diversité économique, <i>moteur de la création d'emplois</i>4. Rechercher l'innovation et la modernité5. S'affirmer comme un territoire de destination, <i>qui trouve sa place dans le réseau des territoires bretons</i>
Initiatives CULTURELLES	<ol style="list-style-type: none">6. Faire vivre le dynamisme et la diversité culturelle7. Valoriser les patrimoines naturel et bâti, <i>source de qualité de vie et d'attractivité</i>

1. Construire un bassin de vie,

Une gouvernance agissant dans l'intérêt général du territoire

L'action de CCA cherche à **abolir les approches opposant le Nord et le Sud** de son territoire, le rural – ou le périurbain – et le littoral. Elle tend à gommer cet effet « quatre voies » en travaillant et en communiquant sur une identité commune à l'ensemble de son territoire. Cette identité rassemble les élus, les habitants sous une bannière où chacun peut se reconnaître. Elle se résume par les notions suivantes : « Mer, Vallées, Rivières » / « Terre, Pierres et Mer » / « Argoat, Armen, Armor »/ « Marins, Ouvriers et Paysans ».

L'identité de CCA ne doit cependant pas nier la diversité qu'apporte chacune des neuf communes de son territoire. Celles-ci possèdent des caractéristiques, des fonctions qui enrichissent cette identité et doivent être valorisées en tant que telles au sein de l'identité communautaire.

Construire un « bassin de vie », rassemblé autour d'une identité commune, nécessite que **les décisions** prises par les instances de la Communauté d'Agglomération se fassent **dans l'intérêt général du territoire, dans une logique de bon sens et sans clivage politique.**

Aussi, une meilleure association des élus – notamment communaux – dans les décisions communautaires et une information renforcée de la population doivent **permettre à CCA de mieux faire connaître son action, de la rendre plus efficace et plus équitable.**

Par sa gouvernance et sa communication, CCA contribue à renforcer le sentiment d'appartenance à un même territoire auprès des élus et de ses habitants :

Les domaines d'intervention actuels de CCA

Organisation stratégique

- Mise en œuvre de l'agenda 21 communautaire
- Mise en œuvre du schéma de mutualisation
- Localisation des équipements structurants et équité territoriale (Fond de concours)

Information, Communication

- Faire connaître les orientations, projets et services de CCA aux élus, notamment des communes, et à la population

Gouvernance

- La dématérialisation des procédures (porte document des élus) – l'ouverture de l'intranet

Renforcer les relations entre CCA et les élus municipaux

- La mise en place d'un **intranet**, au service de l'information et de la communication entre tous les élus du territoire. Il permet de développer le travail collaboratif, de partager plus facilement l'information et d'accéder aux principaux dossiers et projets de CCA.
- **L'engagement des Maires** des communes de CCA dans **la diffusion des informations** auprès de leurs Conseillers Municipaux et leur sensibilisation aux affaires communautaires.
- L'association de l'ensemble des conseillers municipaux à la réflexion portant sur des **grands projets spécifiques** de CCA (ex. : tarification incitative, nouvelles compétences, etc.) par l'organisation de **réunions thématiques** ouvertes à tous, en amont de la décision.
- L'organisation d'un **séminaire annuel** avec l'ensemble des Conseillers Municipaux du territoire permettant de consolider l'image et le fonctionnement de la Communauté.

Renforcer les relations entre CCA et la population

- Organiser dans chaque Commune un point d'entrée CCA pour les habitants en permettant aux **agents d'accueil des Mairies** de donner aux habitants un **premier niveau d'information**, de distribuer la documentation communautaire et de renvoyer vers les services de l'Agglomération concernés.
- Développer une culture communautaire dès le plus jeune âge (adolescents) en **allant dans les collèges pour informer et échanger sur le « bloc local »** formé par la Communauté d'Agglomération et ses Communes membres.

Renforcer les relations entre CCA et la population (suite)

- **Créer des outils** permettant à la population de **communiquer directement avec les élus communautaires**. Par exemple : insérer une « lettre au Président » dans « PASSERELLE », mettre en place des « fiches navettes » (cf. Mairie de Concarneau), créer des adresses mails par services.
- Développer les rencontres avec la population sur des sujets généraux ou spécifiques permettant aux élus communautaires de rencontrer les habitants, d'expliquer « à quoi sert CCA » et de les sensibiliser à la **notion de territoire commun**.

Développer les outils et moyens d'information et de communication de l'Agglomération

- Utiliser les nouvelles technologies de l'information et de la communication pour mieux faire connaître CCA et son action :
 - mettre en place un **site internet interactif**, qui dialogue avec les sites des communes, associé à des applications mobiles (smartphones et tablettes).
 - Créer un **site internet** spécialement **dédié au développement économique**, en français et en anglais.

2. Organiser un territoire solidaire,

Où tous les habitants peuvent s'installer et bien vivre

Pour renforcer le lien social et intergénérationnel au sein de l'agglomération, CCA doit se doter d'une véritable politique sociale communautaire, au sens premier du terme c'est-dire l'organisation de la vie en société. Cette action doit se faire en complémentarité et en soutien aux deux autres « organisateurs » de cette action, les Communes et le Département du Finistère.

Elle prendra appui sur une meilleure connaissance partagée du territoire via un diagnostic social de territoire.

5 leviers peuvent d'ores et déjà être identifiés :

- L'élaboration d'une politique Jeunesse.
- Le soutien aux pratiques et équipements sportifs.
- Une politique Santé, l'accompagnement des personnes les plus fragiles.
- L'accès au logement pour tous.
- L'animation du contrat de ville sur le quartier prioritaire de Kerandon.

— **L'émergence d'une politique jeunesse** qui a pour objectifs de renforcer la qualité de l'accueil des jeunes, de consolider leur accès à l'autonomie et de soutenir leur engagement dans la vie de la cité.

L'un des volets de cette politique en faveur de la jeunesse s'appuie sur l'animation culturelle du territoire, développée dans le troisième volet de ce document (7^{ème} fil conducteur, page 29).

— CCA s'appuie également sur **les pratiques sportives** afin de favoriser le « bien vivre ensemble », c'est-à-dire la qualité de vie et la santé de tous ses habitants. A ce titre, l'enseignement des différents sports et l'équipement de son territoire facilitant l'accès à ces pratiques constituent un domaine d'intervention privilégié pour l'Agglomération.

— CCA anticipe le vieillissement de sa population et accompagne l'évolution des besoins qui en découlent. Elle accompagne en particulier **les populations qui rencontrent des difficultés dues à leur âge, leur handicap ou plus généralement à une santé fragile**. CCA répond à ces enjeux par le développement de services et équipements adaptés à leurs besoins et par leur insertion dans la vie sociale locale.

— Pour garder sa diversité et sa qualité de vie, le territoire de CCA doit rester un espace accessible à tous, où chacun peut **accéder à un logement** aux différents moments de sa vie et quelques soient les difficultés qu'il rencontre. **L'une des conditions nécessaires de cette mixité sociale est un parc locatif et un foncier accessibles**. La maîtrise des prix du foncier permet d'une part à des ménages d'envisager l'accession à la propriété. D'autre part, il constitue un facteur favorable au développement d'opérations, qu'elles soient publiques par la production de logements sociaux, ou privées par l'investissement immobilier de promoteurs.

Par son action, CCA lutte contre les dynamiques ségrégatives en participant aux politiques favorisant le lien social et la mixité intergénérationnelle :

Les domaines d'intervention actuels de CCA

La petite enfance et les animations jeunesse

- Gestion du Relais Assistantes maternelles (RAM).
- Participation à l'organisation d'animations pour la petite enfance (ex. : Salon du Livre de la petite enfance à Trégunc).
- Animation du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance :
 - Guide d'information auprès des jeunes et des familles.
 - Sensibilisation auprès des lycéens (séances de théâtre forum, intervention procureur de la République).
- Formation au bon usage de l'Internet :
 - Auprès des animateurs jeunesse et conseillers pédagogiques et d'éducation du territoire.
 - Auprès des parents et des enfants au sein de l'e-bus.

Informier, orienter les personnes âgées

- Mise en œuvre du Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) :
 - Service d'accueil, de conseil et d'évaluation des situations des personnes âgées de plus de 60 ans.
 - Coordination des acteurs de la gérontologie.
 - Observation des besoins des personnes âgées sur le territoire.
- Participation / organisation de la Semaine Bleue en association avec les structures municipales et associatives.
- Organisation de forums destinés aux personnes âgées (ex. : « Bien être et Bien Vieillir », organisé à Rosporden en 2013).

Santé

- Atelier Santé Ville
- Réalisation d'un diagnostic santé sur le territoire

Soutenir les pratiques et équipements sportifs

- Construction et gestion des espaces aquatiques communautaires.
- Enseignement de la natation.
- Développement d'activités de loisirs au sein des espaces aquatiques (soirées Aquamousse, Fluo, Just Dance).

Améliorer le cadre de vie

- Définition de la politique communautaire en matière d'habitat (adoption du 2^{ème} PLH communautaire pour la période 2014-2020)
- Politique d'accompagnement de la production et de la rénovation des logements locatifs publics et programmation de ces logements sur le territoire.
- Politique d'amélioration de l'habitat privé (OPAH)
- Mise en œuvre du Contrat de Ville sur le quartier de Kérandon à Concarneau.
- Soutien financier auprès des communes pour la constitution de réserves foncières

Consolider et organiser la politique sociale communautaire autour des éléments suivants :

- Organiser **un réseau des élus et agents communautaires et communaux en charges des affaires sociales**. Ce réseau a pour objectif de partager les expériences et les connaissances, mettre en place des formations communes et ainsi favoriser la cohérence de l'action sociale sur l'ensemble du territoire, tout en maintenant le niveau de proximité de ce service.
- Mettre en place un diagnostic social de territoire.
- Impliquer CCA dans la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins, l'accompagnement médico-social, par **l'élaboration d'un Contrat Local de Santé**.

Ce travail permettra notamment de mener une réflexion spécifique sur l'opportunité d'accompagner la création ou l'amélioration d'équipements et de services de santé sur le territoire.

- Renforcer les missions d'accueil, d'information et d'orientation du CLIC et mener une étude sur **la connaissance des besoins en logements et hébergements des personnes âgées et en situations d'isolement**.

Ce travail pourra permettre notamment de croiser les problématiques du logement et de la santé concernant les personnes handicapées vieillissantes.

Lancer les réflexions pour la définition d'une politique jeunesse communautaire.

Créer les conditions de l'accès au logement pour tous

- **Mettre en œuvre le PLH** adopté le 20 février 2014 pour la période 2014-2020, en particulier ses orientations et actions favorisant le maintien et la production de logements et d'hébergements adaptés aux usages et aux capacités financières des ménages.

Soutenir les pratiques et équipements sportifs

- **Accompagner l'amélioration ou la construction de trois équipements sportifs structurants** pour le territoire, supports des clubs phares du territoire ou à proximité d'infrastructures elles-mêmes structurantes (collèges, lycées, etc.) :
 - Construction salle omnisport à Rosporden (Maîtrise d'ouvrage CCA)
 - Réalisation d'une salle de gymnastique dans l'actuelle salle de tennis du Porzou à Concarneau (Maîtrise d'ouvrage CCA)
 - Rénovation de la piste d'athlétisme à Concarneau (Maîtrise d'ouvrage CCA)

Si CCA assure la maîtrise d'ouvrage de la salle omnisport et de la salle de Gymnastique, il est proposé que la gestion de ces deux équipements soient déléguée à des associations intercommunales, afin qu'elles en portent le fonctionnement.

En ce qui concerne la salle de Gymnastique et que compte tenu du fait que celle-ci privera le club de tennis de deux courts couverts, un fonds de concours serait versé, correspondant la valeur de deux terrains couverts avec vestiaires et clubs house.

3. Créer les conditions d'une diversité économique,

Moteur de la création d'emplois

L'emploi sur le territoire de CCA ne dépend pas d'un secteur d'activités en particulier mais au contraire se caractérise par une distribution dans des secteurs aussi divers que l'agriculture et la pêche, l'agroalimentaire et la gastronomie, l'industrie navale et le tourisme. Cette diversité constitue une richesse pour le territoire et le rend moins vulnérable face à des difficultés que pourraient rencontrer certains secteurs en particulier, la pêche ou l'agroalimentaire par exemple.

CCA n'a bien sûr pas vocation à se substituer aux entreprises, sa fonction est de **créer les conditions qui permettent à ces activités de se développer dans les meilleures conditions** sur son territoire et ainsi contribuer à fournir un emploi à ses habitants. Dans son action, CCA soutient tout particulièrement « **les entrepreneurs** » qui participent à la création d'emplois.

CCA soutient en particulier trois secteurs d'activités qui appuient leur développement sur l'exploitation du patrimoine naturel et culturel du territoire, c'est-à-dire sur **la valorisation de son identité : le tourisme, l'agroalimentaire et les activités maritimes.**

Le tourisme est le secteur d'activités qui possède certainement le plus fort potentiel de diffusion de l'image du territoire vers l'extérieur. **En assumant pleinement sa fonction touristique**, le territoire participe au développement d'une offre complète et variée en matière d'hébergement, d'animation et d'équipements dédiés à cette activité. CCA travaille sur la valorisation d'une « destination touristique », en lien avec la Cornouaille, qui s'appuie sur une vision commune incluant les trois dimensions, balnéaire, rurale et industrielle, et utilise deux « vitrines » importantes – Concarneau et Pont-Aven – pour que cette activité profite à l'ensemble du territoire et donc à toutes les communes.

Soutenir la filière agroalimentaire constitue une priorité pour CCA. Son action doit participer à apporter des réponses à la problématique de la **disparition de certaines entreprises IAA** sur son territoire **en favorisant la création de valeur ajoutée.**

Si la localisation la Cornouaille et de CCA, « au bout de la terre », peut être considérée dans certains cas comme une faiblesse (éloignement des principaux bassins d'emplois et centres de décisions), en revanche, c'est **une force indéniable, « une porte d'entrée », notamment pour les activités maritimes** grâce, bien sûr à la présence de la mer mais aussi grâce à sa proximité avec d'autres « pôles d'activités nautiques » importants (La Forêt-Fouesnant, Lorient, Brest, etc.). Le savoir-faire du territoire dans ce domaine est reconnu et rayonne à l'international.

Par son action, CCA cherche un développement équilibré de ces activités, c'est-à-dire qui profite à tout le territoire :

Les domaines d'intervention actuels de CCA

Stratégie de développement économique

- Elaboration d'un schéma de développement économique

Offre foncière économique

- Aménagement, gestion et commercialisation des ZA Communautaires (Colguen, Dioulan, Cleun Nizon, Kerampaou)
- Projets de parcs d'activités artisanaux (Tourc'h, Saint-Yvi, etc.)

Pépinière d'entreprise –ateliers relais – immobilier d'entreprise

- Gestion de 2 ateliers relais à Rosporden et Tourc'h
- Gestion d'une pépinière d'entreprises à Colguen
- Gestion d'un catalogue de locaux disponibles sur le territoire

Animations de réseaux

- Animations proposées aux chefs d'entreprises
- Mission d'animation économique (événements type forums et salons, visites d'entreprises...)

Soutien au maintien et à la création d'entreprise

- Edition du livret d'accueil du porteur de projet
- Soutien de projets d'entreprises au moyen d'avances remboursables.
- Réhabilitation du commerce de l'Hermine à Tourc'h
- Soutien au fonctionnement des organismes d'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprises

Soutien à l'emploi

- Service de mobilité proposé par l'association Mobil'Emploi et partenariat avec CCA.
- Soutien aux organismes d'accompagnement à la recherche d'emplois

Les actions à venir

Répondre aux besoins des entreprises

- Poursuivre le maillage du territoire par des **équipements et structures destinés à faciliter la création d'entreprises**, en apportant le cas échéant un soutien technique et financier, des conseils et des services (Par exemple : pépinières d'entreprises, ateliers relais). En ce qui concerne **les parcs artisanaux** communautaires, sont retenus :
 - Route de Kerdruc, sur la Commune de Névez ;
 - Ponthouarn, sur la Commune de Saint-Yvi ;
 - Le Restou, sur la Commune de Tourc'h ;
 - Navalhars, sur la Commune de Rosporden, à Kernevel.

Quatre **autres sites à vocation économique** existants ou à développer sont également retenus dans les priorités communautaires :

- Coat-Canton, sur la commune de Rosporden ;
 - La Friche « Avril », sur la commune de Rosporden ;
 - La zone d'activités de Kerouel, sur la commune de Trégunc.
 - L'implantation de bâtiments tertiaires sera étudiée sur le site de Kercore à Concarneau
- Participer au **maintien du dernier commerce** de première nécessité (alimentation, café, boulangerie, etc.) par un accompagnement technique et financier de la communauté d'agglomération et garantir dans chaque commune la présence de ces commerces.
 - Poursuivre la politique de **construction d'ateliers relais** conformément aux dispositions prévues par les statuts (exemple : ateliers relais chantiers nautique à Colguen 2....).
 - Mener une **réflexion sur le maintien et la pérennité des activités économiques existantes**.

Par son action, CCA développe les spécificités économiques de son territoire,

Les domaines d'intervention actuels de CCA

La promotion de l'offre touristique

- Edition du programme annuel des animations nature et patrimoine en partenariat avec Bretagne Vivante
- Mise en œuvre du plan d'interprétation communautaire sur le thème de l'eau
- Séjour de randonnée « De Concarneau à Pont-Aven »
- Balisage et mise en œuvre des conventions d'entretien des circuits de randonnées
- Edition de guides de promotion des circuits de randonnées

L'accompagnement des offices de tourisme

- Mise en œuvre d'un plan d'actions partenarial annuel avec les offices de tourisme
- Soutien financier aux offices de tourisme (participation aux salons)
- Accompagnement des offices dans le domaine du e-tourisme (création d'une newsletter)
- Mise en réseau des professionnels et partenaires du tourisme

L'accompagnement des porteurs de projets touristiques

- Accueil des porteurs de projets touristiques en partenariat avec Quimper Cornouaille Développement
- Sensibilisation des professionnels du tourisme aux évolutions des pratiques numériques
- Accueil des journalistes en partenariat avec l'Agence Départementale du Tourisme

Les actions à venir

Renforcer la cohérence de la filière touristique et promouvoir le territoire :

- Définir une **identité touristique du territoire**.
- Renforcer la **coopération et la coordination des offices de tourisme**, élaborer une vision commune de l'accueil des touristes et visiteurs.
- Déclinaison de la Loi NOTRe avec la prise de compétence relative à la promotion du tourisme à l'échelle de la communauté d'agglomération. Une réflexion sera menée sur le portage des offices de tourisme sur le territoire.
- Renforcer le **développement du « tourisme vert »**, en particulier les pratiques et hébergements en lien avec la nature et ce qui concerne les itinéraires de randonnée (schéma intercommunal des circulations douces à vocation de loisirs et de tourisme). Organiser les connexions entre les itinéraires et les structures d'hébergement.
- Participer aux **salons touristiques et professionnels** afin de promouvoir les pratiques touristiques sur le territoire de CCA et valoriser sa culture à l'extérieur. Par exemple : « Salon Sensations Bretagne » (seule la commune de Névez participe aujourd'hui).
- Définir une **politique commune d'aménagement des aires d'accueil des camping-cars**.
- Développer **les moyens et des formats de communication à vocation touristique**. Par exemple : développement du « festival du film touristique » (actuellement organisé par Concarneau).

4. Rechercher l'innovation et la modernité

Pour assurer un renouvellement continu de l'économie locale et prévenir des crises sectorielles éventuelles, CCA investit les domaines de l'excellence et de la modernité, à la fois dans les trois secteurs d'activités précités, moteurs pour le territoire, mais aussi dans les secteurs plus traditionnels, l'agriculture ou la pêche par exemple.

Cette recherche de modernité permet de représenter CCA comme **une terre d'avenir pour la jeunesse**, qu'elle soit locale ou venant de l'extérieur, en particulier pour de jeunes entrepreneurs.

Ce positionnement de l'excellence doit également permettre à l'économie locale **de s'ouvrir aux marchés internationaux**, en particulier européens.

Par son action, CCA contribue à créer et diffuser cette image de modernité et d'excellence de son économie locale et ainsi participer à sa compétitivité et son attractivité :

Les domaines d'intervention actuels de CCA

Filière éco-construction

- Organisation des « journées de l'éco-construction » (7 éditions)
- Gestion de l'Ecopôle, adossé à la pépinière d'entreprises de Colguen
- Diffusion du guide de sensibilisation « *Construire et rénover au naturel... mon projet* »

Filière maritime

Salon « Escale C » en alternance avec le village de la course au large Concarneau-Saint-Barthélémy.

Très Haut débit

- Animer à l'échelle de la communauté d'agglomération la mise en œuvre de Bretagne Très Haut Débit, et financer le déploiement du réseau de fibre optique (phase 1 tranche 1 du programme « BTHD »)

Filière bois-énergie

- Développement d'une filière locale en partenariat avec la SCIC « Energies Bois Sud Cornouaille » dont CCA est actionnaire

Les actions à venir

Valoriser et soutenir les innovations des acteurs locaux :

- **Travailler et diffuser l'identité économique du territoire** (marketing territorial), en lien avec d'autres échelles de territoire (Pays de Cornouaille, Finistère, Bretagne, territoires voisins).
- Travailler avec les **partenaires locaux** (la Région Bretagne et QCD notamment) afin d'identifier les programmes européens susceptibles de soutenir les entreprises locales et leurs innovations.
- Développer les **partenariats avec les Universités** de Bretagne Sud (Lorient) et de Bretagne Occidentale (Brest-Quimper) dans les secteurs dynamiques de l'agglomération (agroalimentaire, pêche et activités maritimes, éco-construction, etc.).
- Favoriser les **rapprochements entre la recherche, l'enseignement supérieur et les entreprises** (Station de biologie marine et Marinarium – IFREMER de Concarneau, CEFCM, etc.).

Poursuivre et conforter le développement de certaines filières :

- **La filière maritime** : pérenniser le salon nautique « Escale C », participer et soutenir les autres événements nautiques locaux pour promouvoir les activités nautiques de CCA et de la Cornouaille (exemple : course AG2R).
- **La filière éco-construction** : stimuler la création d'entreprises dans ce domaine et favoriser leur mise en réseau.
- **La filière agroalimentaire** : Accompagner les entreprises du territoire dans leur projet de création de valeur ajoutée dans leur production.

5. S'affirmer comme un territoire de destination,

Qui trouve sa place dans le réseau des territoires bretons

Le territoire de CCA, bien que se trouvant à la pointe finistérienne, occupe **une situation qu'elle peut valoriser pour son économie et sa démographie**. Sa connexion aux réseaux routiers et ferroviaires nationaux, sa proximité au réseau aérien secondaire (aéroports de Quimper et Lorient), la potentialité d'un réseau maritime, encore inexploité, confèrent à CCA des arguments pour développer son attractivité et devenir une destination à la fois pour les ménages d'actifs, les entrepreneurs, les touristes et les retraités.

La position du territoire dans ces différents réseaux permet à CCA de **tenir une place**, encore modeste, **dans le réseau des villes bretonnes**, en particulier entre ses deux agglomérations voisines, celles de Quimper et Lorient. CCA doit également trouver sa place, son rôle **au sein de l'armature urbaine de la Cornouaille** (avec Châteaulin, Douarnenez, Pont-L'abbé et Quimperlé).

Par son action, CCA travaille à connecter son territoire à l'ensemble de ces réseaux de villes et de transports :

Les domaines d'intervention actuels de CCA

Mobilités internes et externes

- Elaboration du Plan Global de Déplacement : étude permettant de définir un projet commun en matière de mobilité
- Gestion du réseau de transports urbain « Coralie »
- Versement aux communes d'un fond de concours de 20 % du montant des travaux de mise en accessibilité des arrêts de transport

Les actions à venir

Renforcer la connexion et la visibilité du territoire de CCA

- Renforcer la mobilité des habitants de CCA à l'intérieur de son territoire et vers l'extérieur grâce à l'optimisation de son réseau de transports urbain (aménagement des plages horaires, service du weekend, transport à la demande) et à sa connexion aux réseaux voisins (QUB, TBK, PENN AR BED, TER, TGV).

Rendre plus accessible les équipements communautaires du territoire par le renforcement du réseau de transport.

Réviser le fond de concours spécifique pour les travaux d'accessibilité des arrêts de bus en passant la participation de CCA de 20 à 50% des montants de travaux.

- Valoriser les portes d'entrées du territoire (la gare, les échangeurs de la RN165) et accompagner techniquement et financièrement l'aménagement des deux Pôles d'Echanges Multimodaux du territoire (Gare de Rosporden, Port de Concarneau).

6. Faire vivre le dynamisme et la diversité culturelle

La présence d'artistes et de lieux de culture constituent des racines fortes du territoire de CCA et véhiculent des valeurs fondatrices d'une identité locale. Il est important que les traditions locales restent vivantes et côtoient une présence artistique et culturelle d'aujourd'hui. Ainsi, cette culture locale s'inscrit dans la modernité, une culture contemporaine ouverte sur la Bretagne et sur le monde dans un but d'enrichissement mutuel.

L'enjeu pour CCA est de pouvoir assurer cette présence culturelle contemporaine sur le territoire, tant en termes de lieux, de pratiques, d'enseignements que d'évènements.

Dans un territoire touristique, le domaine culturel doit être un facteur d'attractivité pour tous les âges.

Par son action, CCA soutient et valorise les projets culturels des habitants, des artistes, et des structures qui les accompagnent en recherchant cohérence et mise en réseaux des acteurs :

Les domaines d'intervention actuels de CCA

Réseaux culturels

- Accompagnement des porteurs de projets culturels et artistiques du réseau « 4 Ass et + » (coordinateur culturel, accompagnement des communes dans la réflexion et la mise en œuvre de projets culturels).
- Mise en réseau des acteurs du patrimoine et des musées en lien avec le réseau « passeport culturel » en Finistère.

Enseignements artistiques

- Enseignements musicaux :
 - Enseignements dans les écoles (interventions des dumistes).
 - Mise en réseau des écoles de musique et de danse.

Equipements culturels

- Gestion des Musées de France de la Pêche et de Pont-Aven et de leurs centres de ressources respectifs.
- Reconstruction du Musée de Pont-Aven et étude de programmation pour la rénovation du Musée de la pêche.
- Poursuite des restaurations et acquisitions d'œuvre et du patrimoine maritime pour les Musées de la Pêche et de Pont-Aven.
- Exposition itinérante du Musée de Pont-Aven « le Musée Éphémère ».
- Etude sur la lecture publique (état des lieux du réseau des bibliothèques et propositions d'évolutions).
- Mise en réseaux, notamment informatique, des bibliothèques et médiathèques de CCA.
- L'aménagement d'un espace multimédia itinérant (e-bus).

Poursuivre la définition du projet culturel commun

- Poursuivre l'élaboration et mettre en œuvre le projet culturel commun à l'ensemble du territoire, s'appuyant sur 4 axes d'actions : les enseignements musicaux, la lecture publique, le multimédia et les réseaux culturels.

Mailler le territoire de lieux de culture et d'échanges

- Dimension culturelle

Prendre la compétence par CCA en matière de lecture publique et d'enseignements musicaux, en déclinaison du projet culturel commun. La gestion de l'ensemble des bibliothèques/médiathèques et des écoles de musique du territoire deviendraient donc communautaires. Plusieurs investissements de rénovation et/ou de construction de bâtiments sont envisagés (Maîtrise d'ouvrage CCA).

Cette nouvelle compétence s'articulera :

- autour du développement du « 3^{ème} lieu »* culturel, véritable porte d'entrée pour toute la population vers la culture sous toutes ses expressions et qui va au-delà de la question de la lecture publique.
- Autour de la mise en place d'un plan d'accompagnement – notamment financier – des enseignements artistiques et des projets culturels.

Réhabiliter, redéfinir la vocation, les missions scientifiques et culturelles du Musée de la Pêche.

- Dimension artistique

Soutenir des espaces mutualisés pour les artistes (Par exemple : résidences d'artistes).

Développer les pratiques, les enseignements et le partage des connaissances

- Soutenir, accompagner le travail des associations culturelles parties prenantes dans la mise en œuvre de ce programme.
- Améliorer le partage de la connaissance scientifique avec tous les publics (= ancrage territorial) du Musée de la Pêche de Concarneau et du Musée de Pont-Aven.

* Le troisième lieu, se distingue du premier lieu, sphère du foyer, et du deuxième lieu, domaine du travail. Il représente un espace consacré à la vie sociale, où les individus peuvent se rencontrer et discuter de manière informelle, à l'image de ce qu'a pu être le café, la place du marché autrefois, il fait référence aujourd'hui aux bibliothèques et médiathèques et à leur évolution possible. (www.enssib.fr)

7. Valoriser les patrimoines naturel et bâti,

Source de qualité de vie et d'attractivité

Le paysage, la nature et le patrimoine bâti constituent des piliers forts de l'identité locale. Leur authenticité, c'est-à-dire leur grande valeur et leur préservation, constitue à la fois un **cadre de vie formidable pour les habitants et une source d'attractivité importante** pour le tourisme, voire d'entreprises en recherche de nouvelle implantation. À ce titre, la nature et le patrimoine constituent plus que des éléments d'identité, ils représentent également une ressource économique forte.

Dans certains lieux du territoire, cette nature et ce patrimoine préservés peuvent être aujourd'hui menacés par un développement urbain non maîtrisé.

Par son action, CCA gère, protège et valorise ses ressources naturelles et patrimoniales :

Les domaines d'intervention actuels de CCA

La promotion de l'offre touristique autour du patrimoine naturel et de la randonnée :

- Edition du programme annuel des animations nature et patrimoine en partenariat avec Bretagne Vivante
- Mise en œuvre du plan d'interprétation communautaire sur le thème de l'eau
- Séjour de randonnée « De Concarneau à Pont-Aven »
- Edition de guides de promotion des circuits de randonnées

Les actions à venir

Protéger les ressources patrimoniales

- Procéder au recensement et faire un état des lieux du patrimoine bâti et des éléments remarquables du paysage et du patrimoine sur l'ensemble du territoire communautaire.
- Préserver CCA de la banalisation de ses paysages en luttant contre la pollution visuelle engendrées par l'affichage publicitaire illicite (bords de route).

Faire connaître, enseigner ces ressources patrimoniales

- Intensifier et mieux faire connaître les animations « nature » et « patrimoine ».
- Imaginer des parcours autour du patrimoine bâti (chapelles, fontaines, dolmens, ...) et des espaces naturels (zones humides) sur l'ensemble du territoire.

Cette action concerne l'accompagnement du projet d'aménagement et de valorisation d'un pôle touristique patrimonial au hameau de la Trinité à Melgven. Elle concerne aussi la valorisation du site des anciennes lagunes de Melgven (Maîtrise d'ouvrage de CCA dans les deux cas).

- Développer le réseau de voies vertes et de sentiers pédagogiques qui permettent de découvrir la nature et les paysages de CCA.

IV \ SYNTHESE FINANCIERE

*Les principales opérations du mandat**

**La liste complète des opérations est disponible sur le document « prospective 2015-2020 projet de territoire »*

K€		2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total 2015-2020
I. Enveloppes récurrentes		935	533	629	576	682	715	4 070
II. Projets du mandat		6 806	5 884	11 180	7 712	4 392	4 036	40 010
Développer les outils et moyens d'information et de communication de l'agglomération		790	446	417	651	651	651	3 606
Dont	Aménagement numérique - Bretagne Très haut débit	790	416	417	651	651	651	3 576
Consolider et organiser la politique sociale communautaire		100	300	800	500	-	-	1 700
Actions du Contrat Local de Santé (CLS)				500	500	-	-	1 000
<i>Dont 100 K€ pour la maison de la santé à ELLIANT</i>								
Rénovation du quartier de Kerandon Concarneau		100	300	300	0	0	0	700
Créer les conditions de l'accès au logement pour tous		265	475	419	420	420	420	2 419
Mise en œuvre du PLH		265	475	419	420	420	420	2 419
Soutenir les pratiques et équipements sportifs		150	30	3 890	900	-	-	4 970
Salle omnisports Rosporden			30	3 000				3 030
Fonds de concours pour le tennis de Concarneau		-		400				400
Aménagement de la salle de Gymnastique de Concarneau				450				450
Piste d'athlétisme Concarneau				40	900			940
Renforcer la cohérence de la filière touristique et promouvoir le territoire		-	60	100	100	100	100	460
Soutenir les innovations des acteurs locaux		-	-	75	45	45	45	210
Poursuivre le développement de certaines filières		429	860	72	72	-	-	1 433
Dont	Participation projet de modernisation CARENAGE Concarneau	429	860	72	72			1 433
Renforcer la connexion et la visibilité du territoire de CCA		-	384	1 110	1 160	212	156	3 022
Dont	Schéma des modes doux (infra vélos)		324	350	400	206	150	1 430
Dont	PEM Gare de Rosporden	-	-	700	700	-	-	1 400
Culture		3 125	1 930	2 617	2 564	1 664	1 364	13 264
Dont	Musée de Pont Aven	2 979	168	186	186	186	186	3 891
Dont	Musée de la pêche	146	28	1 528	1 028	28	28	2 786
Dont	Médiathèque de Concarneau	-	-	-	1 150	1 150	1 150	3 450
Dont	Médiathèque Elliant	-	775	425	-	-	-	1 200
Dont	Médiathèque Tourc'h	-	816	-	-	-	-	816
Dont	Médiathèque de Trégunc	-	-	-	200	300	-	500
Environnement		-	-	380	-	-	-	380
Revalorisation des anciennes lagunes de Melgven		-	-	380	-	-	-	380
Opérations indirectes d'investissement		1 947	1 399	1 300	1 300	1 300	1 300	8 546
Dépenses totale d'équipement		7 741	6 417	11 809	8 288	5 074	4 751	44 080
								+
Dépenses d'équipement des budgets annexes		1 505	1 268	1 421	991	1 150	1 136	7 471
Dépense consolidée budget principal et budgets annexes d'équipement		9 246	7 685	13 230	9 279	6 224	5 887	51 551